

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

RESSOURCES HUMAINES

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS

1 - Considérant la mobilité externe d'un attaché hors classe titulaire à temps complet qu'il y a lieu de remplacer,

Considérant qu'à l'issue de la procédure de recrutement du Directeur des Ressources Humaines, il y a lieu d'ajuster le tableau des effectifs et des emplois,

Il est proposé au Conseil Municipal :

À compter du 1^{er} novembre 2022, la création d'un poste d'administrateur territorial titulaire à temps complet pour assurer la fonction de Directrice des Ressources Humaines.

2 – Considérant qu'à l'occasion de la reprise en régie directe par la Ville des activités périscolaires et extrascolaires à compter du 1^{er} janvier 2022, le tableau des effectifs et des emplois a été adapté pour créer des emplois contractuels, pour certains en CDI et d'autres en CDD selon la nature du contrat détenu par l'agent avant son transfert,

Considérant que les emplois d'animateurs périscolaires et extrascolaires ont été alors créés sur la base d'emplois contractuels en CDI,

Considérant la vacance de ces emplois suite à différents mouvements de personnel (mobilité interne, démission), il y a lieu de procéder à des recrutements pour pourvoir ces postes dans les conditions de recrutement en vigueur au sein de la Fonction Publique,

Il est proposé au Conseil Municipal :

À compter du 1^{er} octobre 2022, la création au tableau des effectifs et des emplois de :

- 4 postes d'adjoints d'animation titulaires à temps complet pour exercer les fonctions d'animateurs périscolaires et extrascolaires au sein du service Education/Jeunesse,
- 3 postes d'adjoints d'animation titulaires à temps non complet à raison de 16h09 minutes hebdomadaires pour exercer les fonctions d'animateurs périscolaires et extrascolaires au sein du service Education/Jeunesse,
- 7 postes d'adjoints d'animation titulaires à temps non complet à raison de 13h03 minutes hebdomadaires pour exercer les fonctions d'animateurs périscolaires et extrascolaires au sein du service Education/Jeunesse,
- 4 postes d'adjoints d'animation titulaires à temps non complet à raison de 5h hebdomadaires pour exercer les fonctions d'animateurs périscolaires et extrascolaires au sein du service Education/Jeunesse.

Les postes d'adjoints d'animation en CDI correspondants seront supprimés.

3 – Lors du Conseil Municipal du 25 juillet 2022, un poste d'Educateur de Jeunes Enfants a été créé pour exercer les fonctions de Coordinateur Enfance Famille au sein du service Education Jeunesse. Or, il s'avère que le poste relève du grade d'Educateur de Jeunes Enfants de Classe Exceptionnelle.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- La création d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants de Classe Exceptionnelle titulaire à temps complet pour exercer la fonction de coordinateur enfance/famille au sein du service Education/Jeunesse, en lieu et place d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants titulaire à temps complet.

4 – Considérant la publication du décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 qui offre désormais aux collectivités la possibilité de recourir aux services d’agents contractuels des 3 catégories hiérarchiques A, B et C, sur des emplois permanents vacants accessibles par la voie du concours, pour une durée pouvant aller jusqu’à 3 ans en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires,
Considérant qu’il convient d’avoir recours à un contractuel en vertu des dispositions de l’article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique, pour le poste de technicien informatique,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- La possibilité juridique de disposer d’un recrutement par la voie contractuelle sur une durée de 3 ans renouvelable une fois, pour l’emploi permanent de technicien informatique à temps complet relevant du grade de technicien principal de 2ème classe, à compter du 1er novembre 2022.

5 - Considérant la création d’un poste d’agent social à temps non complet à raison de 17h30mn hebdomadaires pour assurer les fonctions d’agent d’entretien polyvalent au sein du Relais Petite Enfance de la Source,
Considérant qu’il y a lieu d’adapter le grade en fonction des missions exercées,
Considérant que ces fonctions relèvent du grade d’adjoint technique,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- La création d’un poste d’adjoint technique à temps non complet à raison de 17h30mn hebdomadaires pour assurer la fonction d’agent d’entretien polyvalent au sein du Relais Petite Enfance de la Source, et la suppression du poste d’agent social à temps non complet 17h30 hebdomadaires.

Cette régularisation est neutre sur l’équilibre budgétaire global.

Le tableau des effectifs et des emplois de la Collectivité sera modifié en ce sens.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, d’approuver les propositions présentées.

----- Fin du document -----